

ACADEMIE D'EDUCATION ET D'ETUDES SOCIALES

(A.E.S.)

**EXPERTISE ET DEMOCRATIE :
le rôle des experts en démocratie**

*Par Monsieur Paul GERMAIN
Membre de l'Institut*

« Expertise et démocratie : le rôle des experts en démocratie »

Le PRESIDENT:

« Expertise et démocratie, le rôle des experts en démocratie ». Le sujet est d'actualité. Il est, en même temps, d'une grande acuité.

Le drame du sang contaminé, les morts et les blessés à vie par contamination, les procès qui ont été engagés sont dans nos mémoires. Une expression est née « responsable mais non coupable » qui témoigne de la réelle complexité de certaines situations. Il a bien fallu un accusé qui soit à la fois responsable et coupable et le malheureux docteur GARETTA y a gagné sa célébrité.

Ce fut ensuite la vache folle qui, venue d'Angleterre, ne présageait rien de bon. On est passé de là aux rillettes et, depuis quelques jours, à la listériose qui menace les mangeurs de fromage ou de porc en conserve.

Pour y voir clair et reprendre confiance, on « va à l'expert » comme on disait autrefois, à la campagne « aller au médecin ».

Nous découvrons alors l'acuité de la question, celle du rôle des experts en démocratie. Le véritable expert est celui qui pourrait allier théorie et pratique, la connaissance et l'expérience et qui serait capable de présenter le bon choix, c'est-à-dire la vérité au service du bien. L'expert n'a pas toujours cette aptitude de pouvoir passer de son expérience particulière à une théorie générale qui est le privilège de l'homme de science, sans oublier l'expert qui est au service d'un laboratoire.

On va demander à cet expert d'être celui qui va se substituer sinon au décideur, du moins lui dire ce qui est, à ses yeux, la situation. Restera au politique le choix du moment pour révéler cette situation.

L'expert plus savant que l'homme politique met en cause le pouvoir de l'homme politique et plus encore le jeu de la démocratie c'est-à-dire l'assemblée des décideurs désignés par le suffrage universel.

Comment accorder l'expert et le politique ? D'après quelles règles qui tiennent autant à la science qu'à la morale ?

Membre de l'Institut ; ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Monsieur Paul GERMAIN a accepté de relever le défi.

En matière scientifique, son autorité est reconnue, non seulement par les titres accumulés et les fonctions exercées en France mais aussi à l'étranger.

Normalien, agrégé des sciences mathématiques ; docteur ès sciences ; professeur aux universités successivement, de Poitiers, Lille, Paris et à l'Ecole Polytechnique ; membre du Comité consultatif de la Recherche scientifique et technique, du Conseil d'Administration du Centre national d'Etudes spatiales, du Comité de l'Energie atomique, de l'Académie nationale de l'Air et de l'Espace. A l'étranger, Visiting Professor au Californian Institut of Technology, Instant Forum à Berkeley et membre de nombreuses Académies, à titre d'exemple, l'Académie des Sciences de Russie et l'Académie Pontificale des Sciences.

A cette reconnaissance universelle de ses qualités d'homme de sciences, Paul GERMAIN ajoute ses capacités d'expert en aéronautique, dont témoignent ses nombreux et savants travaux en la matière.

Catholique engagé, Paul GERMAIN a été l'un des fondateurs de l'Union Catholique des Scientifiques Français, du CSF, où Jacques ARSAC a aussi milité. Il a donné des contributions à la revue *Recherches et débats* qui avait été créée par le Cercle catholique des intellectuels français, le CCIF où nous nous sommes retrouvés autour des années 1950 alors que les Semaines des Intellectuels Catholiques connaissaient un grand succès.

Mais le principal reste à dire.

Tu es natif de Saint-Malo, intra-muros, où je t'avais précédé quelques années avant ! La rue Maupertuis où tu es né est parallèle à la rue Saint-Sauveur où vivaient mes parents. L'une et l'autre débouchent sur la rue de Dinan et la porte du même nom, ouverte sur la Rance et la rade aux nombreux cailloux. Oui, nous éprouvons une grande fierté à être nés dans cette cité des Corsaires et moi une grande joie à te céder la parole !

Paul GERMAIN :

Merci, cher Président !

Je vais attaquer tout de suite le sujet. Je ne suis pas sûr que je répondrai à toutes les questions mais en tout cas j'espère en poser d'autres qui sont non moins dramatiques.

1. Le panorama général des savoirs

Le thème qui m'est proposé met en scène la communauté scientifique et la communauté nationale. Cette dernière, on la connaît. Nous sommes tous des citoyens, des citoyens éduqués qui régulièrement sont appelés à voter pour élire les décideurs politiques. Nous avons tous sans doute, ou du moins nous croyons avoir, une idée de ce qu'est la communauté scientifique. Il m'apparaît utile néanmoins de commencer par analyser et préciser ses missions, ses travaux, le cadre et les perspectives de son activité car des changements notables sont apparus au cours du dernier demi-siècle que nous venons de vivre.

Au cœur de la communauté scientifique se trouvent ceux qui, chercheurs et professeurs, consacrent leurs activités aux sciences, sans qualificatifs, celles des facultés des sciences ou des académies des sciences. Ils forment la communauté scientifique proprement dite, au sens strict du terme. La première mission de cette dernière, celle traditionnelle et de toujours, c'est de faire progresser et de transmettre l'avancée des connaissances sur le fond de l'inconnu. Elle doit, de toute évidence être maintenue en dépit des atteintes dont elle risque d'être victime. Mais aujourd'hui s'ajoute une deuxième mission, toute nouvelle car elle s'est manifestée avec le rôle décisif joué par les scientifiques lors de la guerre de 1939-1945 mobilisés pour la construction de l'arme nucléaire aux Etats-Unis, pour construire les armes aérospatiales en Allemagne. Depuis une fraction importante, sans cesse croissante, de cette communauté travaille au bénéfice de la société par l'intermédiaires de pouvoirs : pouvoir militaire pour assurer la sécurité de la nation, pouvoir industriel et commercial dont les productions facilitent grandement la vie quotidienne des citoyens et qui leur offrent des biens culturels variés, pouvoir bio-médical, le plus récent, qu'il faut créditer des améliorations de la santé et de l'accroissement de la longévité. Toutes ces réalisations reposent, certes, sur le progrès des connaissances scientifiques, mais sont directe-

ment le produit de technologies qui, par des processus complexes, innovants, mettent en œuvre les connaissances scientifiques appropriées en tenant compte de multiples contraintes d'ordre politique, économique, financier ainsi que de la concurrence et de l'acceptabilité sociale ? Ces technologies, en retour, suscitent souvent de nouvelles recherches scientifiques et contribuent à leurs progrès grâce aux possibilités d'appareillages et de matériaux qu'elles leur offrent. Ces relations mutuelles sciences-technologies accroissent continuellement la rapidité de la progression des pouvoirs et de leurs productions. Les économistes parlent à cet égard de techno-sciences.

Depuis la dernière guerre, se sont aussi considérablement développées d'autres sciences : les sciences économiques et juridiques, les sciences humaines et sociales, les sciences morales et politiques qui couvrent des disciplines variées... Elles sont toutes au service de l'homme et de la société, cherchent à être aussi objectives que possible et contribuent à donner une compréhension plus profonde de phénomènes humains et sociaux, une meilleure qualité de vie dans un environnement sain et durable pour le présent et le futur. Toutes les sciences, dont il a été question, sont appelées à œuvrer pour le bien être des hommes et de la société ; mais pas toutes de la même manière, car elles n'ont pas toutes le même statut épistémologique. Les sciences sans qualificatif sont objectives et prédictives : objectives, car leurs démarches et leurs affirmations, comme leurs résultats, sont indépendants de toute considération politique, géographique, philosophique, sociale, morale, religieuse ; prédictives, car elles sont toujours soumises à l'expérience qui est le juge irrécusable ; une théorie mise en défaut dans l'une de ses prédictions doit être revue, complétée ou abandonnée. Les autres sciences cherchent la rigueur et la cohérence dans leur démarche. Elles éclairent ce qui s'est passé et les situations actuelles, elles sont rarement prédictives. De plus, les conclusions de ceux qui s'y adonnent sont le plus souvent influencées par les convictions ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses de leurs auteurs. Toutes les sciences et toutes les technologies sont souvent impliquées dans le substantif singulier "La Science". L'emploi de ce terme est souvent source de graves ambiguïtés et pourtant, il est d'un usage fréquent.

Si vaste que soit la communauté scientifique, lorsque l'on prend « la science » dans sa signification la plus large, elle ne représente néanmoins qu'une partie de la communauté nationale formée de tous les citoyens. On y rencontre d'autres savoirs que, faute d'un meilleur terme, je désignerai par « humanités » ; des traditions de pensée et de valeurs humanistes, culturelles, spirituelles, philosophiques, morales, religieuses... Dans la question qui nous occupe, bien souvent, on a tendance à ne pas en tenir compte.

2. Une question au cœur des relations Sciences-Société

Que cette question qui m'est proposée soit actuelle et importante, je pourrais aisément le prouver en faisant appel à quelques textes et déclarations très récents. Je les citerai sans les commenter pour l'instant.

La Conférence mondiale sur la science qui s'est tenue à Budapest du 26 juin au 1^{er} juillet 1999, rassemblant 1800 délégués, provenant de 55 pays : manifestation impressionnante, émouvante, bouleversante dont l'ambition était, avec les textes qui l'ont conclue, de définir « le nouvel engagement de la Science pour le XXI^e siècle au service de la Société ».

L'allocution du Premier Ministre, Lionel JOSPIN, prononcée le 29 novembre 1999, lors de la séance solennelle de l'Académie des sciences sous la Coupole de l'Institut.

Le discours du Professeur Alain POMPIDOU du 5 janvier 2000 à l'Académie d'Agriculture de France, intitulé : « *Progrès scientifique, éthique et décisions politiques.* »

Le discours du Président de la République, Jacques CHIRAC, devant l'Académie des sciences, rassemblée au Palais de l'Élysée, le 25 janvier dernier lors de la remise du rapport du Comité 2000, discours reprenant et complétant son précédent discours prononcé le 1^{er} décembre 1997 sous la Coupole.

Ces trois derniers textes, comme ceux adoptés par la Conférence mondiale de Budapest, mettent en jeu les relations entre sciences, pouvoirs politiques et société, dans des perspectives différentes, certes, mais en fait, complémentaires. Tous sont d'accord pour

reconnaître le rôle premier et majeur de l'expertise.

« Véritable Janus bi-fronts, le progrès porte en lui le Bien et le Mal. S'il permet une amélioration considérable de la vie des hommes, il génère des risques nouveaux », déclare le Premier Ministre. « C'est pourquoi, dit-il : « la décision politique s'inscrit dans un contexte radicalement nouveau... Dans ce contexte nouveau, l'expertise devient l'indispensable médiation entre la science et le politique. »

Alain POMPIDOU, ancien député européen, constate, paradoxalement, qu'en dépit des progrès des connaissances : « la confiance dans la science et la technique décline régulièrement. Ainsi, face à l'émergence de nouvelles technologies, avec leurs conséquences directes et indirectes sur la société, l'élu doit se doter des moyens de contrôle démocratique de la politique scientifique et technologique ». Un peu plus loin, il déclare : « La démarche éthique qui s'impose implique la confrontation de trois acteurs différents : l'expert, le politique et le citoyen ».

Le Président de la République, après avoir constaté que « nombreux sont à nouveau ceux qui doutent que la connaissance ait pour conséquence le progrès humain » résume ainsi sa conclusion : « Le temps est donc venu de réconcilier progrès scientifique, social et moral. Par trois démarches menées résolument et sans cesse améliorées : une expertise collégiale et pluridisciplinaire, une analyse éthique dans le respect des consciences, un effort de vulgarisation éducatif. »

Point n'est besoin de s'appesantir sur la constatation indiscutable : l'action sans cesse plus envahissante des pouvoirs est cause de détériorations très sensibles de l'environnement et des équilibres sociaux, d'un bouleversement des conceptions éthiques, d'une perte de repères, de la sophistication des armements pouvant menacer la paix et alimenter la puissance de nuire des terroristes. De ces conséquences malheureuses, les sciences ne sont pas totalement innocentes. Les décideurs, les responsables politiques ne dominent pas bien les causes de ces perturbations et les effets qui peuvent en résulter. Pour déterminer les premières et prévoir les seconds, ils font naturellement

appel aux sciences. La société ne comprendrait pas que celles-ci refusent le concours ainsi sollicité. Les scientifiques doivent donc exercer une fonction d'expert sur toutes les questions posées où ils sont compétents et sur celles des activités auxquelles, d'une manière ou d'une autre, ils se trouvent être participants.

3. La pratique de l'expertise

3-1. *L'expert est scientifique*

Tous les domaines scientifiques peuvent être convoqués à remplir le devoir d'expertise. C'est ce qu'implique, à juste titre le Président de la République lorsqu'il déclare qu'elle doit être « collégiale et pluridisciplinaire ».

Tous les experts sont des scientifiques au sens large. Mais tous les scientifiques ne sont pas nécessairement des experts. Certains ne seront jamais appelés à remplir une fonction d'expert et ceci pour une raison fondamentale. La démarche scientifique, la recherche pour développer les connaissances dans les sciences proprement dites, est indépendante de toute considération politique, sociale, philosophique. La démarche de l'expert ne l'est pas. Le Premier Ministre le rappelle lorsqu'il dit : « La France veut conserver une recherche humaniste et une recherche au service de l'homme, c'est une recherche dont les effets sont maîtrisés ». Alain POMPIDOU formule des objectifs analogues lorsqu'il préconise de s'engager « dans une démarche éthique qui vise à remettre l'être humain au centre du débat en lui assurant le respect de sa dignité et de la confidentialité des données le concernant. »

L'expertise opère en situation d'incertitude, ce qui ne veut pas dire en absence de connaissances. C'est pourquoi la pluridisciplinarité est indispensable. La discussion d'opinions contradictoires est essentielle. La remise aux décideurs des opinions minoritaires, appuyées sur des démarches méthodologiques reconnues comme valables, doit faire partie du rapport d'expertise à côté des opinions majoritaires. La légitimité de l'expertise vient de ce que les conclusions qu'elle présente sont celles d'hommes et de femmes compétents, couvrant tous les aspects du domaine concerné, et qui sont ceux dont la société dispose de plus crédibles pour fonder son action.

3-2. *Le principe de précaution*

Le Premier ministre note que l'appréciation, face aux risques générés par le progrès des connaissances se révèle, la plupart du temps, délicate et estime que : « face à cette incertitude, le principe de précaution représente une réponse adaptée ». Pour Alain POMPIDOU, la démarche éthique repose sur « trois principes : le principe de précaution, le principe de retour d'expériences et le principe de vigilance ». En fait, cette position n'est pas différente de la précédente, si on donne au principe de précaution la large définition et l'extension que lui donne le remarquable rapport de Philippe KOURILSKI et Geneviève VINEY, remis au Premier Ministre le 29 novembre 1999.

L'objectif premier et primordial du principe de précaution est de diminuer les risques, de mieux les gérer. Un objectif second est de mieux gérer la perception des risques. L'analyse des risques est la première démarche de l'application du principe de précaution. Elle doit séparer les risques dus aux fantasmes ou à la simple appréhension pour ne retenir que les risques potentiels, plausibles et les risques étayés. Les premiers sont ceux qui sont retenus par l'analyse alors qu'aucun retour d'expérience ne vient l'appuyer. Les seconds sont ceux dont la plausibilité est soutenue par des retours d'expérience. La simple plausibilité devrait, en règle générale, induire une obligation de recherche pour la conforter. La prise en considération d'un risque potentiel étayé doit, a fortiori, faire l'objet d'une recherche complémentaire s'il est inhérent à une prise de décision. Il convient toujours de comparer les risques associés à différents scénarios, en particulier le risque d'agir à celui de ne pas agir.

3-3. *L'expertise et l'activité scientifique*

L'expertise, a-t-il été dit, doit s'appuyer sur des résultats de recherches et provoquer des activités de recherches pour étayer les connaissances nécessaires à l'analyse des risques. De plus, sur certains sujets : la pollution atmosphérique, l'effet de serre, les farines animales, les virus émergents..., l'expertise doit opérer en continue. Le rapport KOURILSKI-VINEY signale, à juste titre, que les recherches scientifiques nécessaires aux expertises sont largement insuffisantes. Les capacités d'expertises ne sont pas suffisamment utilisées. Il recommande que l'Institution scientifique

s'investisse plus avant dans ce type de recherches et que la communauté scientifique nationale reconnaisse l'importance de ce que nous avons appelé plus haut sa deuxième mission. Les suggestions et les initiatives, qui sont évoquées dans ce rapport, devraient être prises en considération. Reconnaissance de l'expertise comme une discipline à part entière avec des filières de carrière, son système de publication ; rôle majeur de l'Académie des Sciences comme soutien de ses activités ; éventualité de la création d'une Agence d'Expertise Scientifique et Technique (AEST) ; possibilité d'organiser l'expertise en deux cercles interactifs mais distincts : le premier, composé exclusivement d'experts pratiquant une analyse scientifique et technique, le second, comprenant quelques experts du premier cercle et des économistes, des acteurs sociaux et des représentants du public dont le rôle serait de procéder à une analyse économique et sociale.

Ce rapport a le grand mérite de poser, à propos de l'expertise des questions capitales pour les relations sciences-société qui n'ont pas retenu jusqu'ici l'attention suffisante de notre communauté scientifique, y compris de notre Académie des Sciences. Nous reviendrons plus loin sur la suggestion des deux cercles lorsque nous examinerons l'acceptabilité de la société et la recherche d'une pratique rénovée de la démocratie.

4. Au delà de l'expertise : l'éthique et la morale

L'expert ne décide pas, il fait des recommandations. Le Premier ministre nous dit comment il voit les choses : « L'expert met en garde, conseille, éclaire. L'autorité publique prend en connaissance de cause la décision et l'assume ». Toutefois, ajoute-t-il, « La recherche doit tenir compte de l'aspiration de citoyens à maîtriser le progrès des recherches scientifiques. Un dialogue démocratique peut éclairer les débats... Il faut inventer de nouvelles formes de débats ».

Pour Alain POMPIDOU, la démarche éthique implique « la confrontation de trois acteurs que sont l'expert, le politique, le citoyen ». Le Président de la République, quant à lui, préconise « une analyse éthique dans le respect des consciences ». Ces trois discours mettent en jeu, à juste titre, les mêmes protagonistes.

Peut-on éclairer, quelque peu, les convergences et les différences ? Ce qui cause difficulté, c'est bien évidemment la diversité des opinions et des convictions. La difficulté est encore accrue en raison des sens différents qui peuvent être donnés aux mots, en particulier aux deux mots "éthique" et "morale". Je vais commencer par tenter de préciser les significations que je leur donne par la suite.

Le substantif « éthique » désigne un ensemble de règles ou de normes qu'un groupe particulier ou une communauté décide d'adopter pour apprécier le comportement de ses membres (ou des membres d'une autre communauté) en distinguant dans l'exercice de leurs activités ou dans la poursuite de leurs objectifs, ce qui est légitime de ce qui ne l'est pas. Se trouvent impliqués les membres d'un groupe ou d'une communauté, dans l'exercice d'une certaine activité ou dans la poursuite d'un objectif. Ce sens, bien évidemment, est très différent de celui employé dans les traités de philosophie où l'on parle, par exemple, de l'éthique de SPINOZA. On peut parler ainsi de l'éthique de la recherche, de l'éthique des sciences, de l'éthique médicale, de l'éthique des affaires. Le sens de l'adjectif s'en déduit.

Chaque homme, chaque femme a des vues, des croyances, des convictions, des préoccupations morales en vertu desquelles, il estime que certains actes sont bons ou mauvais, qu'ils doivent être faits ou évités, que certains jugements ou certaines appréciations sont justes ou injustes. Plus ou moins consciemment, ces attitudes et ces comportements reflètent une conception globale concernant la dignité, l'autonomie de chacun, le respect de sa personne et de sa liberté, bref : une morale personnelle. Elle peut se rattacher à une morale relevant d'une conception religieuse ou d'une conception philosophique, par exemple de la morale de KANT. Elle a tendance à formuler des règles absolues. Mais, en pratique, chacun se trouve dans la situation d'un conflit de devoir. Au moins dans les morales que l'on rencontre dans nos pays d'Europe occidentale, c'est la personne qui, après avoir été bien éclairée, arrête en conscience la décision à prendre.

Entre les conceptions de l'Éthique et de la Morale qui viennent d'être évoquées, il convient d'envisager des « perspectives

éthiques » susceptibles d'être prises en considération dans de nombreux cas pratiques. Devrait y être inclus, évidemment tout ce qui concerne le respect de la personne humaine et de sa dignité qui se trouve au fondement des « droits de l'homme ». On devrait aussi pouvoir envisager l'extension à des communautés géographiquement éloignées et aux générations futures. Extension du champ des considérations morales élémentaires qui nous conduit à ramener l'homme lointain dans notre proximité en lui conférant les attributs et les privilèges d'un frère et à considérer le descendant des générations futures qu'il nous sera toujours impossible de connaître, comme méritant le même souci que nos petits-enfants.

5. Experts et décideurs

La déclaration solennelle de la conférence de Budapest, citée plus haut, représente l'engagement de la science du XXI^e siècle envers la société. Ce texte analyse longuement les bienfaits que la science et ses applications peuvent offrir au monde. Nombreuses sont les délégations (155) qui ont exprimé l'espoir de pouvoir être parmi les bénéficiaires. Le message principal qui se dégage de cette déclaration est que la réalisation de cet espoir s'obtiendra grâce au dialogue entre les politiques et les scientifiques. Certes, il n'est pas question de dire le contraire. Mais l'exemple des pays développés, comme le nôtre, montre que ce dialogue, pour être efficace, doit s'instaurer à travers une structure d'expertise, véritable médiation entre la science et la politique, comme le dit le Premier Ministre.

Tout d'abord, il faut qu'il s'établisse. C'est le pouvoir politique qui a l'initiative. Le gouvernement consulte-t-il toujours la structure d'expertise appropriée ? Récemment, des décisions ont été prises concernant la production électrique d'origine nucléaire. Qu'en a-t-il été ? Supposons le dialogue entre experts et décideurs établi : qui va prendre en compte les « perspectives éthiques » évoquées plus haut ? Sans doute, dira-t-on, l'instance politique. C'est le cas, par exemple, avec le Parlement qui s'est doté d'un Office parlementaire chargé de recueillir les données et les avis dont il a besoin pour contrôler la politique scientifique et technique de la nation. Est-ce suffisant lorsque, par exemple, sont en jeu des questions de bioéthique affectant l'avenir des

hommes ? Bien souvent, comme c'est le cas pour le Comité national d'éthique pour la santé et la recherche médicale, c'est la structure d'expertise qui est chargée de tenir compte des « perspectives éthiques ». Aux experts la composant, scientifiques, économistes, juristes, sociologues, on ajoute un petit nombre de personnalités chargées de représenter le public.

Je suis certain que le Comité fait de son mieux pour dégager les avis qu'il doit donner. Mais je ne suis pas le seul à penser, qu'il n'est pas sain de pousser des scientifiques à s'exprimer et à prendre parti en tant que scientifiques, sur des questions qui débordent leur domaine de compétence. Je suppose que c'est pour éviter une telle situation que le rapport KOURILSKI-VINEY préconise l'organisation de l'expertise en deux cercles interactifs et distincts. Le premier formé d'experts scientifiques et techniques et le second comprenant essentiellement des économistes, des juristes, des acteurs sociaux, quelques experts du premier cercle et quelques personnalités représentant le public. Cette proposition est intéressante et répond, au moins partiellement, à une préoccupation légitime.

Si les dispositions, ici envisagées, reposant sur le dialogue entre décideurs et experts peuvent se révéler dans de nombreux cas satisfaisantes, il me semble que sur des questions mettant en cause la nature profonde de l'homme, comme être biologique, intellectuel, spirituel, moral et son avenir, la communauté nationale est en droit de penser qu'elle n'a pas été appelée à s'exprimer alors que ces questions sont au cœur de ses plus intimes et de ses plus fortes convictions.

6. A la recherche de nouvelles pratiques de la démocratie

La conclusion dominante des deux documents principaux de la Conférence mondiale semble pouvoir se résumer ainsi : le seul acteur important, face au gouvernement et aux décideurs, ce sont les sciences ; les scientifiques doivent dialoguer avec les politiques. Que cette vue ne traduise pas toute la pensée des rédacteurs, c'est vraisemblable, comme le montre le point 32 d'un document complémentaire intitulé : « Note d'introduction à l'agenda-cadre d'action » qui mérite, me semble-t-il, d'être cité in extenso : « Le libre et plein exercice de l'activité scientifique ne

devrait pas être perçu comme étant en conflit avec la reconnaissance de valeurs spirituelles, culturelles, philosophiques et religieuses : il faut maintenir un dialogue ouvert avec ces systèmes de valeurs pour faciliter l'entente mutuelle. Pour instaurer un dialogue ouvert sur la science et l'éthique qui pourrait déboucher sur un code de valeurs universelles, il est nécessaire de reconnaître les nombreux cadres éthiques des civilisations du monde.»

Dans les deux documents principaux, on parle souvent de l'éthique ; mais on oublie de mentionner le rôle que peuvent et doivent jouer les systèmes de valeurs spirituelles, culturelles, philosophiques et religieuses. De plus, rien n'est dit sur les voies dans lesquelles le dialogue sur la science et l'éthique pourrait s'engager. Il est vrai, comme on va le voir, que l'opération n'est pas facile. Les trois autres documents, que j'ai évoqués, posent le problème et signalent des pistes pour tenter d'y parvenir.

Alain POMPIDOU, avons nous dit, préconise la confrontation de l'expert, du politique et du citoyen. On voit bien ce que représentent les deux premiers singuliers. Le troisième, nous dit notre collègue POMPIDOU représente l'opinion publique. « Il sera partie prenante dans la prise de décision, dans la mesure où il s'engage dans la démarche éthique. Cela implique une formation aux nouvelles technologies de l'école et qui doit être poursuivie à tous les âges de la vie, sur une base volontaire. Le débat entre les experts, les politiques et l'opinion publique se déroule au sein de forums hybrides. La préparation d'un tel forum devra être assurée par des institutions telles que les Académies, les Comités d'éthique, les Offices d'évaluation parlementaire.» Ce n'est pas simple ; surtout qui peut parler au nom de l'opinion publique ?

Lionel JOSPIN estime que « c'est une culture du risque que nous devons faire naître. Cette culture suppose une information transparente avant que soient faits les grands choix scientifiques et techniques. Cette culture suppose aussi d'inventer une nouvelle forme de débat ». Après avoir évoqué « la conférence de citoyens » organisée récemment par le Parlement, le Premier ministre souligne que « sans se substituer au mécanisme de décision gouvernemental, un dialogue démocratique peut éclairer les débats et faire progresser

l'acceptation d'un progrès scientifique collectivement maîtrisé. » Toutefois, en ce qui concerne les lois bioéthiques qui doivent être révisées prochainement, Lionel JOSPIN déclare : « Au terme d'une large contestation, le Conseil d'État me remettra ce soir un rapport contenant des propositions. Le Parlement sera saisi, pour que s'engage un débat serein où il est indispensable de prendre le temps nécessaire pour dégager un large consensus respectueux à la fois des impératifs de l'éthique et des besoins raisonnables des chercheurs. »

Il faut inventer des nouvelles formes de débat, engager un débat serein mais sur des projets préparés par le Conseil d'État qui est une assemblée d'experts, un peu comme le deuxième cercle du rapport KOURILSKI-VINEY et qui laisse peu de prise à une initiative démocratique. On se félicite de ces ouvertures, mais on peut se demander si elles sont à la mesure des défis qui vont nous être lancés... Ne croyons pas que les lois que l'on peut promulguer dans des domaines sensibles tels que le nucléaire, l'environnement, le comportement vis-à-vis des handicapés ou des vieillards, la maîtrise de la procréation, les manipulations génétiques, même si elles définissent des règles raisonnables pour la société, répondront à toutes les exigences morales. C'est pourquoi, je pense, le Président de la République, animé par la perspective optimiste que le temps est venu de « réconcilier progrès scientifique social et moral », recommande « une analyse éthique dans le respect des consciences ». Depuis plusieurs années, je pense que nous devrions chercher à inventer de nouvelles pratiques démocratiques où toutes les familles de pensées, philosophiques ou religieuses, qui ont quelques lumières, ou convictions, ou espérances, éclairées par toute l'histoire de l'humanité, puissent échanger leurs vues, les confronter, essayer de trouver une voie aussi acceptable que possible. Je sais que c'est un projet difficile ; dès qu'on l'évoque, il soulève de multiples objections. Dans la présente Académie, vous avez entendu, il y a deux mois le remarquable exposé de Madame le Professeur Marie-Odile RHETORE, montrant que la vie est désormais à la merci des laboratoires. Certains d'entre vous ont peut-être lu les articles de mon confrère Axel KAHN, dont j'admire la lucidité, et pourquoi ne pas le dire, le courage ; par exemple dans

« La Croix » cet été sur le génétisme, ou celui paru il y a dix jours dans « Le Monde » intitulé « Les enjeux éthiques de la génétique ». Permettez moi de citer une ou deux phrases : « La généralisation de telles pratiques (les tests génétiques) dont la logique économique est indéniable, aboutirait ni plus ni moins à un bouleversement de nos sociétés. En effet, l'illusion que les hommes naissent et demeurent égaux en dignité et en droits serait abandonnée, puisque les droits réels des personnes ne seraient plus que ceux que leur laissent leurs gènes... S'il est parfaitement illégitime de dire que nous sommes tous prisonniers de nos gènes, la science ne suffit pas, non plus, à fonder l'exigence de liberté. A ce stade, l'engagement est d'autre nature, il est moral.»

On comprend alors la recommandation du Président de la République, évoquant la révolution que représente la génétique et les

immenses espoirs qu'elle suscite lorsqu'il déclare : « Qu'on lui laisse donc le temps de s'assagir, d'enrichir et de stabiliser son rôle théorique et expérimental par la recherche fondamentale. De longs chemins doivent être parcourus ; il faut être patient... Toute application fait émerger dans le public des interrogations qui doivent recevoir des réponses argumentées et complètes. Qu'on lui laisse le temps de s'éclairer par une réflexion éthique rassemblant en débats responsables toutes les familles de pensée. »

Appel à un moratoire, n'est-il pas vrai, durant lequel pourrait s'élaborer, grâce à des échanges démocratiques, des dispositifs aptes à assurer à la société de demain, face à son avenir, les idéaux de liberté et de responsabilité qui fondent une démocratie moderne.

Questions - Réponses

Le PRESIDENT :

Je retiens trois pôles dans la communication de Paul GERMAIN.

D'abord, des citations très actuelles : ce qu'ont dit, le Premier ministre, le Président de la République, il y a quelques semaines.

Ensuite, un sens critique, voire un certain scepticisme par rapport à ce qu'on pouvait faire.

Enfin, un appel, un appel à l'Académie de se saisir éventuellement du sujet et de voir comment on peut inventer des débats démocratiques où les partis puissent échanger leurs vues... Autrement dit : « Tâchez de faire quelque chose ! » Tu nous lances la bouée !

Paul GERMAIN :

Le scepticisme n'est pas ma qualité. Mais réfléchir et essayer d'avoir des idées dans votre Académie, tout à fait !

Jacques ARSAC :

Je voudrais ajouter ceci à ce qu'a dit notre Président. Non seulement Paul GERMAIN a la compétence scientifique mais il a aussi tout le recul nécessaire par sa réflexion sur les problèmes de l'expertise.

Il nous a cité des textes récents. Sa réflexion sur le sujet est beaucoup plus ancienne et la question posée est effectivement redoutable.

J'avais été frappé parce que dans le discours du Président de la République il y avait ce troisième terme de la vulgarisation. Je crois qu'il faudrait faire un petit commentaire là-dessus. L'appel aux citoyens n'est faisable que dans la mesure où il y a tout de même un rudiment de dialogue possible.

Paul GERMAIN :

J'avais commencé sur une première version pour noter ce qu'avait dit le Président de la République pour une vulgarisation « éducative ». POMPIDOU et JOSPIN ont préconisé des initiatives analogues.

Le mois prochain vous avez OMNES. Je ne sais pas ce que dira OMNES, mais ce qui est pour moi le plus important, c'est que la société française, ait une perception, une compréhension, une vision correcte de ce que sont les

sciences. Trop souvent, on les divinise ou on les diabolise... Comment voulez-vous que le public s'y retrouve ?

Une chose me frappe depuis plusieurs années : tous les Français qui ont le bachot, ont passé un certain nombre d'heures devant des professeurs de sciences, de maths, de physique ou de biologie. Si vous interrogez ces professeurs, ils vous diront que les A (littéraires) ne sont pas intéressés. C'est vrai. Quel intérêt de leur démontrer une loi physique de plus ou un théorème de plus ; ils l'auront oublié en sortant. Ce n'est pas ce qu'il faut faire avec ces élèves-là.

Il faut organiser, créer un enseignement dans lequel on essaie de leur faire comprendre ce que les sciences peuvent faire ou dire et ce qu'elles ne peuvent pas faire ou dire, leur influence sur la vie sociale, de leur donner le sens critique.

Si on interrogeait les gens dans la rue : « Les sciences font-elles partie de la culture ? » C'est « Non » à 70 % ! Même si vous ouvrez le journal *Le Monde*, les sciences se trouvent dans une rubrique qui n'est pas celle de la culture !

Gabriel BLANCHER :

J'ai été très profondément intéressé par l'exposé du professeur GERMAIN et je saisis bien, en l'écoutant toute la complexité du problème. Je me demande si, on ne pourrait pas au fond distinguer deux étapes dans ces prises de décisions en démocratie.

Une première étape de préparation de la décision dans laquelle aurait lieu le dialogue très large entre politiques, scientifiques, citoyens, les citoyens pouvant par exemple s'exprimer par la presse ou par toute autre formule à trouver.

Une deuxième phase qui serait la phase de décision où si on veut rester dans le cadre de la démocratie il faut très strictement s'en tenir aux organes constitutionnellement compétents : le parlement ou, s'il y a lieu, une procédure de référendum. Je voulais demander au professeur GERMAIN ce qu'il pensait de cette suggestion.

Paul GERMAIN :

Le grand problème c'est le dialogue, c'est dans votre première phrase. Vous avez parlé de la presse. Mais bien sûr la presse le fait ! Les partis politiques le font. Les familles de pensées philosophiques ou religieuses peuvent le faire. Mais ça ne marche pas ! C'est noyé. Ce n'est pas un débat serein. C'est tout de suite l'injure, les arrière-pensées prêtées à celui qui ne pense pas comme vous.

Ce que je préconise, c'est un débat dans une assemblée. Un peu comme au Conseil économique et social.

Un exemple s'est produit en Alsace au moment des questions sur l'avortement et la procréation. Une réunion fut organisée avec des Catholiques, des Protestants, des Juifs, des Francs-Maçons, des gens qui avaient des idées philosophiques très nettes où chacun expliquait de manière à se faire comprendre. Ils n'avaient pas de décision à prendre - c'est très important.

Maintenant, les gens pour lesquels nous votons, députés ou autres, sont mal placés pour trancher ces problèmes et je dis que notre système républicain démocratique, tel qu'il fonctionne, date d'une époque où les problèmes ne se posaient pas comme aujourd'hui. Je pense qu'il y a là une déficience démocratique.

Lucien HARTMANN :

Vous avez envisagé que l'expertise pourrait devenir une discipline à part entière et qu'elle aurait même une filière de carrière.

Puis-je vous demander comment vous envisagez la formation de ces experts ?

Paul GERMAIN :

En France, nous avons déjà deux institutions intéressantes à cet égard. L'ancien ORSTOM qui s'appelle maintenant l'Institut de Recherche pour le Développement. Un autre, le CIRAD (Conseil international pour la recherche en agronomie et le développement). Ce sont des structures publiques.

Une agence pour l'expertise scientifique et technique ? cela veut dire qu'il ne faut pas la laisser au CNRS, c'est évident ! Des universitaires pourraient intervenir. Avec la conception de la recherche universitaire que j'ai, cela pourrait marcher très bien.

Jean-Claude ROQUEPLO :

Ce qui m'a passionné dans l'exposé du Professeur GERMAIN, c'est qu'il pose la question de l'opportunité d'une chambre de réflexion, d'un outil qui permette de prendre du recul, de réfléchir. L'expert doit pouvoir dire, le cas échéant, « je ne sais pas » (ou « je ne sais pas encore »).

Paul GERMAIN :

Une chambre pour un débat démocratique. « L'expert, le politique, le citoyen » dit POMPIDOU. Je dis à POMPIDOU, « votre citoyen ne tient pas la route », face à l'expert et au politique.

Jean-Claude ROQUEPLO :

Il y a des domaines où l'on peut être amené à ne pas répondre parce qu'on n'a pas pu encore découvrir des éléments de réponse.

Le politique agit sous le signe de l'urgence. Il ne peut pas dire « je ne sais pas, je ne peux pas décider, etc. »

Mais il manque dans notre démocratie « médiatisée », une procédure et une institution reconnues qui permettent, dans certains cas, de placer l'affaire en sur-séance.

Paul GERMAIN :

Le Président de la République a parlé d'un moratoire. Les biologistes américains en ont décrété un au début des recherches en génétique, en 1977.. Mais maintenant ce ne sont pas les biologistes qui le proposeraient. Il faudrait une forte pression. C'est la porte qu'entrouvre le Président de la République, me semble-t-il.

Jean CHANTEUR :

Vous avez souligné la nécessité de préparer l'opinion à travers des débats. Vous connaissez certainement à ce sujet une procédure qui répond aussi au souci de légitimité exprimé par mon ami, le Professeur Gabriel BLANCHER. C'est celle de l'enquête publique, obligatoire avant certaines grandes réalisations collectives. Cette procédure vise à permettre à la population concernée d'exprimer ses observations en les consignnant dans une colonne d'un registre spécial, tandis que des experts répondent en vis-à-vis dans une autre colonne dudit registre. Ces échanges écrits sont accompagnés de réunions d'information et un commissaire enquêteur est chargé de faire la synthèse des données recueillies. Cette procédure, satis-

faisante en théorie, est fréquemment décevante en pratique, car les observations sont malheureusement trop souvent le monopole de groupes de pression plus motivés par l'attrait du pouvoir que par le souci de la vérité. Et les batailles d'experts qui s'ensuivent intéressent peu le public qui se trouve perplexe devant des propositions divergentes, voire contradictoires, tout en restant évidemment plus marqué par les positions les plus alarmistes. Il faudrait que l'idée d'une sur-expertise au niveau supérieur, celui des Académies (Sciences, Médecine, Pharmacie), finisse par s'imposer et qu'elles aient, en matière scientifique, une sorte de privilège analogue à celui de l'Académie Française pour ce qui concerne la langue.

Paul GERMAIN :

L'Office parlementaire dont j'ai parlé fait un peu les choses comme cela. Je crois beaucoup aux échanges de vues entre des gens qui ont des idées différentes... Laissez-moi vous donner un exemple.

Au moment où, avec le programme HERMES, il s'agissait de savoir si on allait envoyer un homme dans l'espace, l'Académie décida d'étudier la question et forma une commission. Au départ, tous les confrères avaient une idée, différente et sentimentale. Ils étaient pour, ils étaient contre. On a donc étudié pendant presque un an et le rapport fut signé par tout le monde. Il disait une chose très simple : « Si vous, politiques, vous voulez envoyer un homme dans l'espace prenez la décision mais ne dites pas que c'est pour des raisons scientifiques et techniques parce qu'avec tout l'argent que vous allez dépenser, nous pouvons faire autre chose, beaucoup plus intéressante, scientifiquement, techniquement et économiquement, pour développer la robotique, par exemple. »

Il avait fallu presque un an pour que des gens qui avaient des idées a priori différentes et opposées, en échangeant leurs idées, arrivent à une conclusion, très mal vue par l'opinion et le gouvernement. Un an après, il était évident que l'avis de l'Académie était très justifié.

Je crois aux échanges de vues. Mettez des gens qui ont des idées différentes mais de bonne volonté, qui veulent bien s'écouter les uns les autres. Les conclusions qu'ils dégageront ont de grandes chances d'être précieuses.

François GANIERE :

J'aimerais relever trois points que me suggère votre exposé.

D'abord, en ce qui concerne la vulgarisation. Il serait certes bon que les gens soient bien informés pour donner leur opinion, mais il est difficile d'avoir des expertises que j'appellerais "objectives", parce que des experts aussi qualifiés les uns que les autres arrivent à des conclusions différentes. Il faudrait en fait qu'ils exposent le problème scientifiquement et c'est ensuite aux décideurs qu'il appartiendra de se prononcer sur la base de ces réflexions. C'est certes très difficile d'informer véritablement le public, mais malgré tout le citoyen est en mesure de réagir.

Ce qui s'est passé à la Conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce à Seattle a montré que les gens commencent à se sentir concernés par la vie scientifique, commerciale du monde et qu'ils sont prêts à se révolter.

Paul GERMAIN :

Vous croyez que pour les histoires de cellules d'embryon, cela marchera...

François GANIERE :

On discute déjà beaucoup sur la procréation assistée.

Deuxième élément : Dans votre exposé, vous avez trop brièvement évoqué le mot « économie », qui est en rapport direct avec le thème « expertise et démocratie ». Souvent, malheureusement, on arrive à jeter un voile sur des réalités pénibles, et ce, parce que l'économie dispose des moyens financiers nécessaires pour cacher la vérité.

Prenons le cas de l'ERIKA. C'est tout à fait typique. Depuis des années, les experts dénoncent le très mauvais état des pétroliers. En réponse, les décideurs disent toujours qu'on va prendre des mesures. C'est face à ce laxisme que le public réagit.

Le dernier point concerne la recherche et les applications que l'on pourrait faire des résultats de la recherche. Il ne faut pas bloquer en amont certaines recherches. Ce n'est qu'après que seront connus les résultats de ces recherches et leurs implications éthiques que les décideurs devront mettre les barrières nécessaires pour qu'on ne dérape pas.

Paul GERMAIN :

J'ai apporté *La Croix* d'aujourd'hui où le Président de l'Académie de Médecine a fait sa déclaration. Il dit que lui, Président de l'Académie de Médecine, ne croit pas que l'on puisse s'opposer à faire des expériences ou à utiliser les embryons de quatre cellules qui sont formées de cellules, comme on dit, "totipotentes". J'attends avec intérêt la réaction au discours de ce Président qui se dit catholique, pratiquant. Je le crois volontiers.

Les gens comme moi de tradition catholique avec tout ce qu'elle a de positif, ne vont-ils pas encore jouer perdant avec des vues trop absolues sur les choses.

On ne peut pas être trop absolu. On dit « on ne peut pas tuer » ; mais Notre Mère la Sainte Église s'est débrouillée avec la guerre pendant un certain nombre de siècles, avec les guerres justes ou pas. La décision, me semble-t-il, au niveau d'un pays comme la France doit se faire avec des « perspectives éthiques ». Si vous arrivez avec votre morale absolue, le dialogue est fini.

Philippe SCELLES :

En matière d'expertise, il me semble, quant à moi, que les vrais experts sont souvent ceux qui sont sur le terrain.

Je prends un exemple. Lorsque Xavier EMMANUELLI a voulu faire sa loi sur l'exclusion, qu'a-t-il fait ? Il a réuni pendant un an tous les responsables d'ADT Quart-Monde, du Samu social, de la Croix Rouge, d'Emmaüs, etc., et il les a fait travailler ensemble. En fait, ce n'était pas une expertise mais une juxtaposition d'expertises. Il a manqué d'un peu de temps, mais les avis très convergents de la plupart de ces associations furent tels que la loi a été présentée finalement acceptée par les Parlementaires sans qu'il y ait de gros problèmes.

Paul GERMAIN :

C'est très intéressant, je ne connaissais pas cet exemple très important. Il a fait ça sur une initiative privée ? Comment les a-t-il réunis ? Il n'y a pas de structure.

Je ne vois pas sur les histoires d'embryons qui va réunir les Juifs, les Protestants, les Francs-Maçons : qui va prendre l'initiative ? C'est le problème, pour moi.

Emile POULAT :

Je ne connais pas Paul GERMAIN depuis aussi longtemps que notre Président, mais cela remonte tout de même à des temps disparus, au temps des splendeurs de Moët et Chandon et de leurs colloques à l'Abbaye d'Hautvillers.

Quand on entend Paul GERMAIN, on s'instruit toujours, et, plutôt qu'à le contester, on est porté à le prolonger. Et d'abord, je me demande si nous ne sommes pas entrés dans une période au-delà de toute expertise scientifique. *Le Monde des débats* de juillet-août 1999 titrait : « La post-humanité est pour demain ». *Le Monde diplomatique* de septembre lui fait écho : « Fin de l'Histoire ou post-humanité ? » Qui a vraiment compétence pour répondre à ces vastes questions qui ne relèvent ni du simple constat, ni d'une pure évaluation ?

Devant ces problèmes, il ne sera pas incongru dans cette Académie d'évoquer la longue expérience de l'Église catholique romaine, même si elle s'est exercée en matière doctrinale et non – comme dans l'exposé – dans le domaine scientifique. Mon collègue et ami Bruno NEVEU a pu écrire sur elle un gros ouvrage érudit de plus de 750 pages, *L'Erreur et son juge*, qui n'a pas trouvé d'éditeur en France et qui a été publié – en français – à Naples (1993).

A Rome, le Saint-Office fonctionnait traditionnellement à trois niveaux : les consultants (qui dégageaient des publications ce qu'il y avait en elles de doctrinalement répréhensible ou douteux), les qualificateurs (qui évaluaient le degré de l'erreur, jusqu'à l'hérésie), les décideurs (les cardinaux, qui se prononçaient sur la mesure disciplinaire à prendre).

Les procédures du Saint-Office n'étaient, certes, pas très démocratiques : n'est-ce pas encore le grief qui est fait aujourd'hui à beaucoup d'experts et d'expertises ? Il n'est plus désormais qu'un souvenir historique. Il a été remplacé par la Congrégation pour la défense de la Foi, qui a le souci d'une procédure plus ouverte, faisant place à la défense de l'accusé ou du suspect, au détriment, peut-être, de son ancienne rigueur technique.

Autre question : la place de l'expertise privée aux côtés de l'expertise publique, l'une au service des particuliers, l'autre au service de l'État et de ses collectivités territoriales. C'est, semble-t-il, un sujet assez négligé : il s'agit de

professions variées œuvrant dans des domaines variés. Que l'on pense à tant de conseils, conseillers et cabinets, à tant de consultants, contrôleurs ou inspecteurs, experts devant les tribunaux, dans les hôpitaux, pour les assurances. Que l'on pense, indépendamment des grands projets, au souci de la vie courante dans le secteur privé ou para-public... Nous sommes là devant une expérience sociale récente et déjà considérable, productrice de normes, génératrice d'infractions, et donc source de régulation.

Henri LAFONT :

Monsieur, votre exposé soulève nombre de questions. Je m'orienterai plutôt vers une, le jeu démocratique. L'expertise est très importante mais en démocratie, il faut décider. Il y a des cas où il est bien difficile de décider, en tenant compte d'une opinion, qui souvent n'est pas formée et qui n'a quelquefois pas cure des problèmes qui se posent, même s'ils sont importants pour l'avenir de la civilisation.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises le problème des embryons, de la procréatique, or il se prépare une révision des lois de bioéthique sur laquelle les avis sont contradictoires mais qui l'objet d'une pression considérable des grandes institutions, qu'il s'agisse de l'Académie de Médecine, du Comité consultatif National d'éthique, de l'Ordre des Médecins qui, tous, préconisent la recherche sur les embryons. Le clonage, c'est le Comité consultatif national d'éthique.

Comment l'opinion peut-elle s'exprimer sur ces sujets alors qu'on n'en fait valoir que les bénéfiques, l'utilité qu'elle peut retirer de ces pratiques ?

Autrement dit vous avez d'un côté la réification, l'instrumentalisation de l'embryon et d'un autre côté vous avez tous les bénéfiques qui sont bien souvent plus supposés que réels mais que les experts nous montrent avec force conviction. Si on veut que la législation reste raisonnable, je ne vois pas comment faire intervenir l'opinion publique qui, au fond, est très détachée de ces sujets parce qu'elle se croit concernée.

Paul GERMAIN :

C'est pourquoi, personnellement je me réjouis, de ce que le journal *La Croix* pose bien les

problèmes. Je lis *Le Monde* où il y a beaucoup de choses, mais je trouve souvent que *La Croix* pose mieux les problèmes.

Si vous partez avec une position arrêtée, rigide., si vous dites « à quatre cellules, non ! » c'est déjà un homme potentiel et il faut le traiter comme un homme. Toute réflexion est superflue. Et l'âme ? dirait un canoniste, je ne me pose pas de questions sur l'âme.

S'il y a réflexion ? La création, pour un scientifique, c'est formidable. On est là, avec des pouvoirs de connaître. À nous maintenant de trouver une situation raisonnable ! Pour un scientifique, c'est formidable d'aller voir comment ça se passe. Si, en face il n'a que des gens qui refusent le dialogue, pourra-t-on essayer de faire quelque chose de raisonnable ?

Lucien HARTMANN :

Je tiens à dire que l'Académie des Sciences et l'Académie de Médecine tiendront une séance commune, le 6 juin 2000, sur les cellules souches embryonnaires.

Francis JACQUES :

J'ai beaucoup admiré cette conférence qui développe de manière systématique et renouvelée la question de l'expertise en démocratie. Cette question vous l'aviez annoncée, Paul GERMAIN, dans la communication présentée à l'Académie Pontificale des Sciences, en novembre 1999. La recommandation n°32 des Actes du Comité International de Budapest doit en effet retenir notre attention. Recommandation précieuse, on y dit en substance que « le libre exercice de l'activité scientifique » ne doit pas « entrer en conflit avec les valeurs spirituelles, philosophiques ou religieuses », l'important étant de maintenir un « dialogue ouvert », capable de déboucher sur un « code universel des valeurs ». Tout dans ce texte bref est déclaré sur le mode optatif.

Encore faut-il que ces valeurs s'expriment par des représentants qualifiés. Je commenterai ce qui concerne les « valeurs philosophiques », leur possible et nécessaire présence au sein de l'expertise. De ce point de vue, j'ai beaucoup apprécié que vous mettiez au centre de votre exposé les notions d'expertise, de dialogue, de chambre de réflexion. Je me permettrai trois remarques à verser au dossier :

1 - Sur la notion même d'expertise qui est tout à fait fondamentale. Le philosophe peut contribuer à l'éclairer. L'expertise, c'est l'exercice du jugement. Il y a des hommes du concept, et puis il y a les hommes de l'expertise ou du diagnostic, c'est-à-dire des hommes du jugement. Les premiers connaissent la théorie (au sens de DUHEM), ils peuvent donner de bons enseignements. Par exemple, ils pourront faire d'excellents cours sur des concepts médicaux tout en se montrant démunis devant un diagnostic clinique, pour peu que les symptômes soient mêlés ou peu apparents. Ils reconnaîtront trop tard les signes de la diphtérie.

L'exercice du jugement, disait KANT, est « un art caché dans les profondeurs de l'esprit », dont il sera difficile de dérober le secret à la nature : un prédicat étant donné trouver le sujet auquel il s'applique ; un sujet étant donné trouver le prédicat qui s'applique à lui. Dans la mesure où cet exercice consiste à appliquer des concepts à l'expérience, il s'appuie sur des règles ; mais considéré en lui-même, il est sans règle et ne s'apprend pas comme un corps de savoir. Et s'il est vrai que les disciplines au sens strict portent sur des concepts comment faire de l'exercice une discipline ? Vous avez soulevé la question. Elle est pertinente. En vous écoutant, Paul GERMAIN, souligner le statut épistémologique très particulier de l'expertise, *a fortiori* de « disciplines de l'expertise », je trouvais que vous parliez d'or.

2 - Deuxième notion importante, celle de dialogue. Il y a une philosophie du dialogue. Elle veut revenir d'un mot vague à un concept bien formé. Car c'est un mot porte-manteau, un terme-alibi. En réalité, le dialogue comporte un élément axiologique. On parle d'un « franc dialogue ». On dit : « entre eux ce ne fut pas un dialogue, tout juste une conversation ». Il se distingue aussi de la négociation dans un champ de forces ou d'intérêts, de la discussion contradictoire, de la dispute, et bien sûr du différend. Il y a une fonction heuristique du dialogue, pour autant qu'il parvienne à faire apparaître du neuf dans le discours. Cette pratique de l'interlocution où l'on construit à deux un seul discours en quête de vérité facilite la compréhension mutuelle. On « franchit des murailles », comme l'indique la préposition « dia ». C'est pénétrer à travers...A travers quoi ? Ici, en l'occurrence : la muraille qui sépare le politique et le scientifique. Les philosophes, quand il s'agit d'encourager au

dialogue, ne sont pas de simples citoyens ni comme simples représentants de l'opinion privée : ils peuvent intervenir comme experts, comme les hommes d'un certain savoir qui remonte aux Dialogues de Platon et aux Topiques d'Aristote (contre les sophistes qui ont souvent partie liée avec le politique), comme des praticiens d'une rationalité critique.

Même chose pour les théologiens. Il y aurait lieu de les convoquer au titre d'une certaine expertise. On leur dirait : « vous enseignez la théologie morale, qu'avez-vous à dire sur le terrain de l'éthique médicale ? ». Xavier THEVENOT a travaillé sur la bioéthique, en identifiant et conceptualisant ses interrogations spécifiques, sur la façon d'assurer la médiation entre les possibilités neuves de la biologie et le maintien d'une éthique de la personne. Or, je consulte les Actes de la cinquième session du Comité international de bioéthique¹. Le programme supposait acquis rien de moins que le statut de l'éthique. Des confrontations sont organisées entre biologistes, médecins et juristes. L'absence des théologiens et des philosophes moralistes (sauf exception : un seul invité pour la session) est d'autant plus flagrante que le moment de réflexion initiale sur le problème interdisciplinaire que pose le complexe de la bioéthique et sa domiciliation épistémologique est comme enjambé. Quant à la question de fond, « la mode qui porte les comités de bioéthique serait nuisible si leur existence était prétexte à évacuer le problème général du fondement de l'éthique », déclariez-vous². Nous voici revenu au plan philosophique.

3 - C'est pourquoi, il me semble que, dans cette chambre de réflexion, troisième notion, que vous avez introduite, la difficulté est de

¹ Il s'était tenu à Noordwijk du 2 au 4 décembre 1998 sur deux thèmes « Bioéthique et droit des femmes » et « Bioéthique et médecine préventive ». Le vol.1 des Actes publié par l'UNESCO en juillet 1999 comporte les notices bio-bibliographiques des membres du CIB qui privilégient l'appartenance institutionnelle. On pourra consulter *a contrario* le Dictionnaire de bio-éthique établi par G. Hottis (philosophe), DE Boeck-Université, 1993.

² J'ai retrouvé le texte : P. Germain, « Causalité et finalité dans un monde marqué par la science ». Science in the context of human culture, part.I Proc. Of the plenary Session of the Pontifical Academy of Sciences, 29-31 oct. 1990, 89.

briser l'asymétrie ; entre d'une part, la compétence purement scientifique (singulièrement les sciences dures), et d'autre part les opinions individuelles, ondoyantes, malléables et le ventre mou des bons sentiments. Le pot de fer contre le pot de terre. Je veux dire : les sciences et puis la culture, partenaire indéterminé, vaguement complémentaire. C'est *unfair*. Pour une bonne raison : il est *fair play*, mieux, il est vital que les valeurs spirituelles, religieuses et philosophiques aient voix au chapitre. Et pour cela qu'elles aient des interprètes autorisés, qui viennent guider les deux moments d'analyse et d'évaluation. Pour peu que les philosophes interviennent aux côtés des sciences sociales, ils analyseront la valeur, la règle et la norme dans un jugement de valeur. Toute évaluation, suppose d'abord un savoir sur les valeurs. Ensuite une articulation avec le jugement de réalité. Vous avez par exemple à classer des pommes pour les vendre, « bonnes pour » la vente (le bien ou la valeur tout court, c'est une autre affaire), en fonction de critères factuels : pommes sans taches, de forme régulière, de calibre moyen, ni trop petites, ni trop grosses. L'expertise sera pour partie descriptive (un agronome n'est pas de trop, à la limite), pour partie évaluante. Il faut associer une évaluation à une description. Etre un « qualificateur » avant même d'être un décideur, comme le notait Emile POULAT tout à l'heure, ce n'est pas trivial. L'art caché de l'expertise est devenu plus complexe encore. Avant de songer à l'enseigner dans quelque « discipline de l'expertise », il faut prendre une conscience intégrale des données du problème.

D'autant que le relativisme guette : selon les différences culturelles, plus d'un cadre de référence éthique est possible. Ce n'est pas tout : il s'agit de faire pièce et contrepoids au réductionnisme de tout poil. A mon sens, il n'importe pas simplement de faire entrer un tiers dans la structure d'expertise des chambres de réflexion, mais un tiers détenteur d'une compétence déterminée, afin de rompre le face à face binaire (et rudimentaire) du scientifique et du politique. On ne peut pas plus réduire le moral au politique que la rationalité à la seule rationalité scientifique.

Mes remarques sur la structure d'expertise débouchent sur une question : ne pensez-vous pas, Paul GERMAIN, qu'il serait bon de ne pas laisser les scientifiques être les seuls acteurs de l'expertise en face des politiques. Le danger est de les retrouver, après quelques déclarations de principe, à peu près uniquement occupés à défendre la liberté de la recherche et le seul progrès des ... sciences positives ?

Paul GERMAIN :

On pourrait discuter sur le sens de l'expert, il y a des données scientifiques. Ils sont experts parce qu'ils sont compétents. Ils peuvent dire que c'est prouvé ou non.

Il n'y a pas de discussion là-dessus. C'est, effectivement, quand on veut aller plus loin que je dis qu'il n'est pas sain qu'on amène les scientifiques à dire des choses sur lesquelles ils n'ont pas la totale compétence. Dans la structure de dialogue que j'appelle de tous mes vœux, les philosophes bien sûr y ont une place, toute leur place, surtout s'ils ont une conception sur l'homme.

Jacques ARSAC :

Les gouvernements insistent. Un ministre voudrait qu'on lui dise « c'est ce qu'il faut faire ou c'est ce qu'il ne faut pas faire » et « j'ai interrogé les sciences : les experts me disent ça ». C'est trop facile.

Ce qui aurait été intéressant c'est de discuter comment on aurait dû faire les choses et où cela a dérapé. Comment on aurait pu faire dans le cas de la loi pour l'avortement...

Pour conclure, je crois que les dernières interventions ont montré clairement l'intérêt de la réunion que nous aurons la prochaine fois avec Roland OMNES. Toutes les questions qui ont été posées ce soir seront reprises et développées par Roland OMNES qui va leur donner leur pleine dimension.

L'ACADEMIE D'EDUCATION ET D'ETUDES SOCIALES (A.E.S.)

L'Académie d'Education et d'Etudes Sociales s'est donné pour but d'étudier les questions sociales dans un esprit conforme à la tradition chrétienne et humaniste ; de rechercher les applications possibles des principes posés ; de communiquer ses travaux à un public de responsables dans les églises et la société.

Président : ANDRE AUMONIER – *Vice-Président* : ISABELLE MOURRAL

Secrétaire général : JEAN-CLAUDE ROQUEPLO – *Trésorier* : JEAN-CLAUDE CUIGNET

Membres du Bureau : Mgr GAUDILLIERE, JACQUES ARSAC, OLRVY COLLET, HENRI LAFONT, EDOUARD SECRETAN

L'Académie est représentée par 7 de ses membres à l'Association d'Education et d'Entraide Sociales dont le siège est à Lausanne